

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 DECEMBRE 2023

Le Bureau communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 01/12/2023, s'est réuni à la salle Mozart - Bâtiment Autoneum, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

<b>OBJET DE LA DELIBERATION</b>		
<b>APPROBATION DU PROGRAMME DE RENOVATION DE LA DECHETERIE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE</b>		
<b><u>Date d'affichage de la convocation</u></b> 01/12/2023	<b><u>Date d'affichage de la délibération</u></b> 13/12/2023	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> BREARD Jean-Claude

### **Etaient présents : 18**

ZAMMIT-POPESCU Cécile, JAUNET Suzanne, FONTAINE Franck, OLIVIER Sabine, BROSSE Laurent, DEVEZE Fabienne, LECOLE Gilles, DUMOULIN Pierre-Yves, POYER Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, PERRON Yann, AIT Eddie, DI BERNARDO Maryse, PLACET Evelyne, RIPART Jean-Marie, TURPIN Dominique, NEDJAR Djamel, BREARD Jean-Claude

Formant la majorité des membres en exercice (24)

### **Absent(s) représenté(s) : 3**

ARENOU Catherine a donné pouvoir à DUMOULIN Pierre-Yves  
COGNET Raphaël a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan  
PEULVAST-BERGEAL Annette a donné pouvoir à ZAMMIT-POPESCU Cécile

### **Absent(s) non représenté(s) : 1**

DOS SANTOS Sandrine

### **Absent(s) non excusé(s) : 2**

GARAY François, LEBouc Michel

### **21 POUR :**

ZAMMIT-POPESCU Cécile, JAUNET Suzanne, FONTAINE Franck, OLIVIER Sabine, BROSSE Laurent, DEVEZE Fabienne, PEULVAST-BERGEAL Annette, LECOLE Gilles, DUMOULIN Pierre-Yves, POYER Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, PERRON Yann, AIT Eddie, COGNET Raphaël, DI BERNARDO Maryse, ARENOU Catherine, PLACET Evelyne, RIPART Jean-Marie, TURPIN Dominique, NEDJAR Djamel, BREARD Jean-Claude

### **0 CONTRE**

### **0 ABSTENTION**

### **0 NE PREND PAS PART**

# EXPOSÉ

La Communauté urbaine est compétente en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence, elle réalise toutes les opérations nécessaires (sensibilisation, passation de marchés, ...) visant à réduire et à valoriser les déchets du territoire. C'est en ce sens qu'elle gère les déchèteries, qui accueillent les déchets non pris en charge par les collectes de proximité et qui contribuent à la valorisation des déchets par un meilleur tri à la source.

Ainsi, la Communauté urbaine exploite 10 des 11 déchèteries présentes sur son territoire : Achères, Aubergenville, Conflans-Sainte-Honorine, Epône, Gargenville, Limay, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Les Mureaux et Orgeval. La déchèterie, située sur la commune de Triel-sur-Seine est quant à elle, gérée par le syndicat de traitement Valoseine.

Dans un souci d'améliorer l'accueil de ses usagers et d'optimiser son réseau de déchèteries, la Communauté urbaine a réalisé une étude permettant d'aboutir à l'élaboration d'un schéma directeur des déchèteries.

Ce schéma directeur a notamment contribué à identifier les déchèteries nécessitant des travaux de réhabilitation. Dans ce cadre, les premières interventions ont eu lieu en 2022, au sein de la déchèterie d'Aubergenville.

La déchèterie de Conflans-Sainte-Honorine, deuxième plus grosse déchèterie en termes de fréquentation, sera à son tour réhabilitée, dès 2024, afin d'améliorer l'accueil des usagers, des prestataires et de répondre également aux nouvelles normes réglementaires relatives à la valorisation des déchets.

Ainsi le projet de réhabilitation consiste à :

- renouveler les locaux du personnel (mises aux normes du code du travail, accessibilité) ;
- mettre en place le système de gestion des accès aux usagers par lecture de plaque minéralogique ;
- réorganiser l'implantation des containers pour la gestion des déchets spéciaux ;
- faciliter la rotation des poids lourds pour l'enlèvement des bennes ;
- reprendre les surfaces de voirie abimées en enrobés ;
- réparer les murs de soutènement des quais (y compris les garde-corps) ;
- déployer le réseau électrique pour l'alimentation des futures bennes compactrices ;
- séparer la circulation des poids lourds et des usagers ;
- installer un local dédié à l'activité du réemploi d'objet ou de matériaux ;
- mettre aux normes les réseaux d'assainissement d'eaux pluviales.

Cette opération s'étendra sur les années 2023, 2024 et 2025.

L'enveloppe financière prévisionnelle totale de l'opération (maîtrise d'œuvre, études et travaux) est estimée à 858 000 € HT, soit 1 029 600 € TTC et se décompose comme suit :

- études : 20 000 € HT ;
- maîtrise d'œuvre : 70 000 € HT ;
- travaux et aménagements extérieurs : 650 000 € HT ;
- frais divers (aléas et assurances) : 118 000 € HT.

La présente délibération a pour objet la validation du programme de rénovation de la déchèterie de Conflans-Sainte-Honorine, afin de pouvoir engager les études et travaux nécessaires.

Il est donc proposé au Bureau communautaire :

- d'approuver le programme de travaux relatif à la rénovation de la déchèterie de Conflans-Sainte-Honorine et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération,
- d'approuver le montant prévisionnel de l'opération pour un montant de 858 000 € HT, soit 1 029 600 TTC,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à la mise en application de la présente délibération,

- d'ajouter que les crédits seront imputés au budget 2024 pour un montant de 858 000 € HT, soit 1 029 600 € TTC, nature 2031 (antenne 8123004 pour les études) et nature 2313 (antenne 823004 pour les travaux).

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5215-20 et L. 2224-13 et suivants,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n° CC\_2022-01-20\_04 du 20 janvier 2022 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le programme de travaux relatif à la rénovation de la déchèterie de Conflans-Sainte-Honorine et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération.

**ARTICLE 2 : APPROUVE** pour un montant de 858 000 € HT (huit-cent-cinquante-huit mille euros hors taxes), soit 1 029 600 € TTC (un million-vingt-neuf mille six cent-euros toutes taxes comprises).

**ARTICLE 3 : AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à la mise en application de la présente délibération.

**ARTICLE 4 : AJOUTE** que les crédits seront imputés au budget 2024 pour un montant de 858 000 € HT (huit-cent-cinquante-huit mille euros hors taxes) soit 1 029 600 € TTC (un million-vingt-neuf mille six-cent euros toutes taxes comprises).nature 2031 (antenne 8123004 pour les études) et nature 2313 (antenne 823004 pour les travaux).

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 13/12/2023

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 13/12/2023

Exécutoire le : 13/12/2023

*(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

*(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).*

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
Aubergenville, le 7 décembre 2023

Le Président



ZAMMIT-POPESCU Cécile